Nations Unies A/59/572

Assemblée générale

Distr. générale
17 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 108 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba (A/59/444). Le Comité s'est entretenu à cette occasion avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des informations et éclaircissements supplémentaires.

2. Le rapport du Secrétaire général a été présenté comme suite à la demande de l'Assemblée générale dans sa résolution 56/270 du 27 mars 2002, dans laquelle elle avait prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les ans des progrès de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique.

3. Le Comité consultatif prend note des retards dont il est fait état par rapport au calendrier initial d'exécution des travaux figurant dans le rapport du Secrétaire général A/56/672, eu égard à la nécessité de lancer un nouveau appel d'offres pour le volet conception du projet et de négocier avec le pays hôte sur les mesures à prendre pour atténuer les risques sur le plan de la sécurité en conformité avec les directives relatives aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges. Il avait été fait état de la décision de lancer un nouvel appel d'offres pour les travaux de conception, considérée comme étant dans l'intérêt de l'Organisation, dans le rapport intérimaire du Secrétaire général du 15 juillet 2003 (A/58/154), ce qui se traduisait alors par un retard de 10 mois. À cet égard, le Comité relève que le processus est à présent achevé et qu'un contrat officiel a été signé avec un bureau d'études techniques en avril 2004 (voir A/59/444, par. 8). Le Comité relève également que l'allocation d'un nouveau terrain par le Gouvernement hôte a permis d'accroître la superficie totale, qui atteint à présent environ 27 260 mètres carrés (contre la superficie initiale de 21 066 mètres carrés) et qu'à la suite de l'adoption

04-61425 (F) 191104 191104

des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges à la fin de 2003, il a fallu modifier l'emplacement du nouveau bâtiment et demander à la Commission de l'aménagement de la ville d'Addis-Abeba de donner son accord pour détourner les voies et fermer les aires de stationnement publiques, de façon à permettre aux nouveaux locaux d'être entièrement à l'intérieur de l'enceinte de sécurité de la CEA (ibid., par. 3 à 5). Le Comité a été informé qu'un additif à l'accord avec le pays hôte doit être finalisé sous peu entre le Gouvernement éthiopien et le Bureau des affaires juridiques.

4. Le nouveau calendrier d'exécution du projet est indiqué au paragraphe 9 du document A/59/444. Selon ce calendrier, les travaux de construction doivent débuter en juin 2005 et être achevés d'ici à mai 2007, soit 20 mois après la date initiale prévue pour l'achèvement des travaux (voir plus haut, par. 3). Le Comité consultatif note en outre l'indication donnée dans le rapport, à savoir que les nouvelles exigences en matière de sécurité « ont été prises en considération tout au long de la préparation de l'énoncé de conception révisé et de la réalisation des études techniques qui a suivi » et que « toutes les incidences financières de ces changements seront connues de façon plus précise en décembre 2004, lorsque les devis définitifs de la construction auront été reçus » (A/59/444, par. 10).

5. En outre, le Secrétaire général a indique que tout serait mis en œuvre pour maintenir les coûts du projet dans les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée par l'Assemblée générale par sa résolution 56/270 (voir A/59/444, par. 12), soit 7 711 800 dollars. Le Comité consultatif rappelle que, conformément à la résolution 56/270, les travaux de construction doivent être financés par imputation sur le solde disponible du compte des immobilisations en cours.

6. À cet égard, le Comité consultatif a été informé, sur sa demande, que le solde du compte des immobilisations en cours se chiffrait à 9 480 000 dollars au 30 septembre 2004. Sur ce montant, 7 711 800 dollars sont affectés aux travaux de construction à la CEA, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/270, 736 900 dollars sont destinés à la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (voir décision 57/578 de l'Assemblée générale) et 1 020 000 dollars doivent servir à moderniser les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (voir résolution 58/272), ce qui laisse un solde disponible de 11 300 dollars.

7. Le Comité consultatif rappelle que dans son rapport A/56/711, il avait demandé que durant la période prévue pour l'élaboration du plan d'étude d'ensemble et l'établissement du plan de coûts détaillé, on revoie l'utilisation de la superficie proposée de manière à maximiser la surface des bureaux et à minimiser celle des lieux à usage commun et des bureaux temporaires, sur la base des normes existantes d'occupation des locaux à usage de bureaux. À cet égard, il relève que les normes d'occupation des locaux approuvées par l'Assemblée générale dans sa décision 31/425 du 22 décembre 1976, sur la base de la recommandation formulée par le Comité dans son rapport A/31/8/Add.4, sont de 9,11 mètres carrés par fonctionnaire. Le Comité ayant demandé des éclaircissements, on lui a communiqué des informations concernant l'utilisation de la superficie du bâtiment existant et du nouveau bâtiment (voir annexe). Le Comité note que la proportion des locaux à usage de bureaux par rapport à la superficie totale disponible représente 62 % dans le nouveau bâtiment, contre 51 % dans les locaux existants.

8. À cet égard, le Comité consultatif note d'après l'annexe ci-après que l'on prévoit d'aménager des salles de réunion supplémentaires dans le nouveau bâtiment. Il rappelle que la construction du nouveau bâtiment devait permettre d'aménager des locaux à usage de bureaux destinés au personnel. **Eu égard aux dépenses supplémentaires inévitables à engager pour assurer la sécurité, et vu le coût résultant des retards enregistrés à ce jour, il est à son avis impératif d'utiliser au maximum le bâtiment aux fins pour lesquelles il avait été initialement conçu.**

9. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 18 du document A/56/672, le Secrétaire général avait indiqué qu'on avait pris en compte un coefficient d'accroissement des effectifs de 20 % au cours des 10 à 15 années à venir (voir également A/56/711, par. 3). Le Comité a été informé que le complexe de la CEA abrite actuellement 1 994 personnes, dont 1 012 fonctionnaires du Secrétariat, 651 fonctionnaires des organismes du système des Nations Unies et 331 entrepreneurs, ce qui représente une augmentation de 5,8 % par rapport à la situation décrite dans le document A/56/672. Le Comité a été en outre informé que les besoins en locaux supplémentaires sont nettement supérieurs à l'heure actuelle que lors de l'établissement du rapport susmentionné, dans la mesure où les bureaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme alimentaire mondial, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi qu'une partie des locaux de l'Organisation mondiale de la santé et du Programme des Nations Unies pour le développement, se trouvent à l'heure actuelle en dehors du complexe de la CEA. En outre, la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée et les locaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sont également logés à l'extérieur du complexe. Toutes ces organisations ont indiqué qu'elles souhaitaient être réinstallées dans les locaux de la CEA pour des raisons de sécurité[1].

10. **Le Comité consultatif recommande que des accords clairs interviennent au préalable avec les divers organismes, fonds, programmes et autres entités des Nations Unies, afin de permettre d'établir des plans axés sur les besoins prioritaires et d'assurer l'utilisation la plus efficace et réaliste que possible de la superficie des locaux. Des informations à ce sujet devraient être données dans le prochain rapport.**

11. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général.**

---

[1] Dans la mesure où le projet d'agrandissement des locaux de la CEA ne sera finalisé qu'en 2007, la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée aurait indiqué qu'elle se trouve dans l'obligation de trouver un autre emplacement pour y réinstaller son siège d'ici à la mi-2005.

Annexe

Utilisation de la superficie des locaux de la Commission économique pour l'Afrique

	Bureaux		*Salles de réunion /références*		*Couloirs*		*Escaliers*		*Ascenseurs*		*Toilettes*		*Cafeteria, magasins et divers*		**Total**	
	m²	*%*	*m²*	*%*	*m²*	*%*	*m²*	*%*	*m²*	*%*	*m²*	*%*	*m²*	*%*	**m²**	**%**
Bâtiment existant[a]	16 200	51	1 008	4	7 068	23	1 153	4	816	3	1 147	4	4 324	11	**31 716**	**100**
Nouveau bâtiment	4 321	62	754	11	1 305	20	74	1	140	2	226	3	40	1	**6 770**	**100**

[a] À savoir l'ancien bâtiment, le nouveau bâtiment et l'annexe.